

Département des Politiques  
publiques locales

A l'attention des Collèges communaux

**Direction de la Prospective et du  
Développement**

Avenue Gouverneur Bovesse, 100  
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 32 11  
[prospectivedeveloppement.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:prospectivedeveloppement.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)  
[spw.wallonie.be](http://spw.wallonie.be)

Vos réf. :  
Nos réf. : 050301/FL/SM/RJ/SK/MV/20180614  
Annexes(s) :

**Vos contacts** : Rudy JANSEMME, Directeur – 081 32 32 11 – [rudy.jansemme@spw.wallonie.be](mailto:rudy.jansemme@spw.wallonie.be)  
Martin VAN AU DENRODE, Attaché – 081 32 36 73 – [martin.vanaudenrode@spw.wallonie.be](mailto:martin.vanaudenrode@spw.wallonie.be)

**Objet : Circulaire - Elections 2018 – vote des personnes à mobilité réduite**

Mesdames, Messieurs les membres des Collèges communaux,

Les personnes à mobilité réduite sont nombreuses à ne pas faire valoir leur droit de vote le jour des élections. Les raisons de ce phénomène sont multiples et complexes (désintérêt, sentiment d'inutilité, barrières logistiques, transport, éloignement de la commune de domiciliation,...).

A cet égard, le facteur de l'âge semble être particulièrement impactant. Les études montrent ainsi une forte incidence de l'âge sur la participation électorale. Chez les aînés, l'abstentionnisme augmente de manière significative à partir de 75 ans et est très marqué après 80 ans. On estime que la moitié seulement des électeurs de 85 ans et plus se rendent aux urnes.

Diverses actions sont menées et des solutions sont disponibles afin de permettre à chacun, quelle que soit sa situation personnelle, d'exprimer son vote le 14 octobre prochain :

**L'assistance au transport :**

L'a.s.b.l. Association des Services de Transport Adapté (ASTA) ainsi que ses membres opérateurs de transport de personnes à mobilité réduite à travers toute la Wallonie organise les déplacements gratuits des personnes à mobilité réduite pour se rendre aux urnes le 14 octobre prochain.

Concrètement, la priorité sera donnée aux personnes dont la mobilité est fortement réduite. Afin de bénéficier de ce service, nous invitons les électeurs à prendre contact avec un service de transport adapté actif dans votre région (voir la liste en annexe de la présente circulaire).



## Gratuité des TEC

Comme lors des précédentes élections locales, le Gouvernement wallon et le groupe TEC ont décidé que l'accès à l'entièreté du réseau bus et tram de Wallonie sera gratuit le dimanche 14 octobre à l'occasion des élections communales et provinciales.

Tous les trajets en bus et tram circulant le jour des élections sur le réseau des TEC seront gratuits pour permettre aux électeurs de se rendre dans les bureaux de vote. Les horaires habituels du dimanche seront d'application. Pour rappel, ces horaires sont disponibles sur le site [www.infotec.be](http://www.infotec.be).

Concrètement, afin de bénéficier de cette mesure, il est demandé aux clients en possession d'une carte MOBIB ou MOBIB basic de valider leur trajet à des fins statistiques. Le trajet ne leur sera pas décompté. Les clients qui n'ont pas de carte MOBIB avec un titre chargé doivent quant à eux demander un billet gratuit au chauffeur.

## L'accompagnement

Le jour des élections, il est également possible d'être accompagné d'un proche jusque dans l'isoloir.

Peuvent bénéficier de cette disposition les personnes qui connaissent des difficultés dans le domaine du fonctionnement physique, mental ou de l'apprentissage, sensoriel, suite à une maladie chronique, dégénérative ou d'ordre psychique.

Les personnes dont la langue maternelle n'est pas une des langues nationales et qui éprouvent des difficultés de lecture peuvent également demander d'être accompagnées.

Pour bénéficier de cette mesure, une demande peut être introduite auprès de l'administration communale au plus tard le 13 octobre 2018.

Nous inviterons les présidents des bureaux de vote, dans les instructions qui leur seront adressées, à faire preuve d'ouverture face à un électeur n'ayant pu effectuer cette demande.

## La procuration

La procuration est une solution préférable au certificat médical. Pour rappel, la loi décrit les motifs et les pièces nécessaires pour obtenir cette procuration.

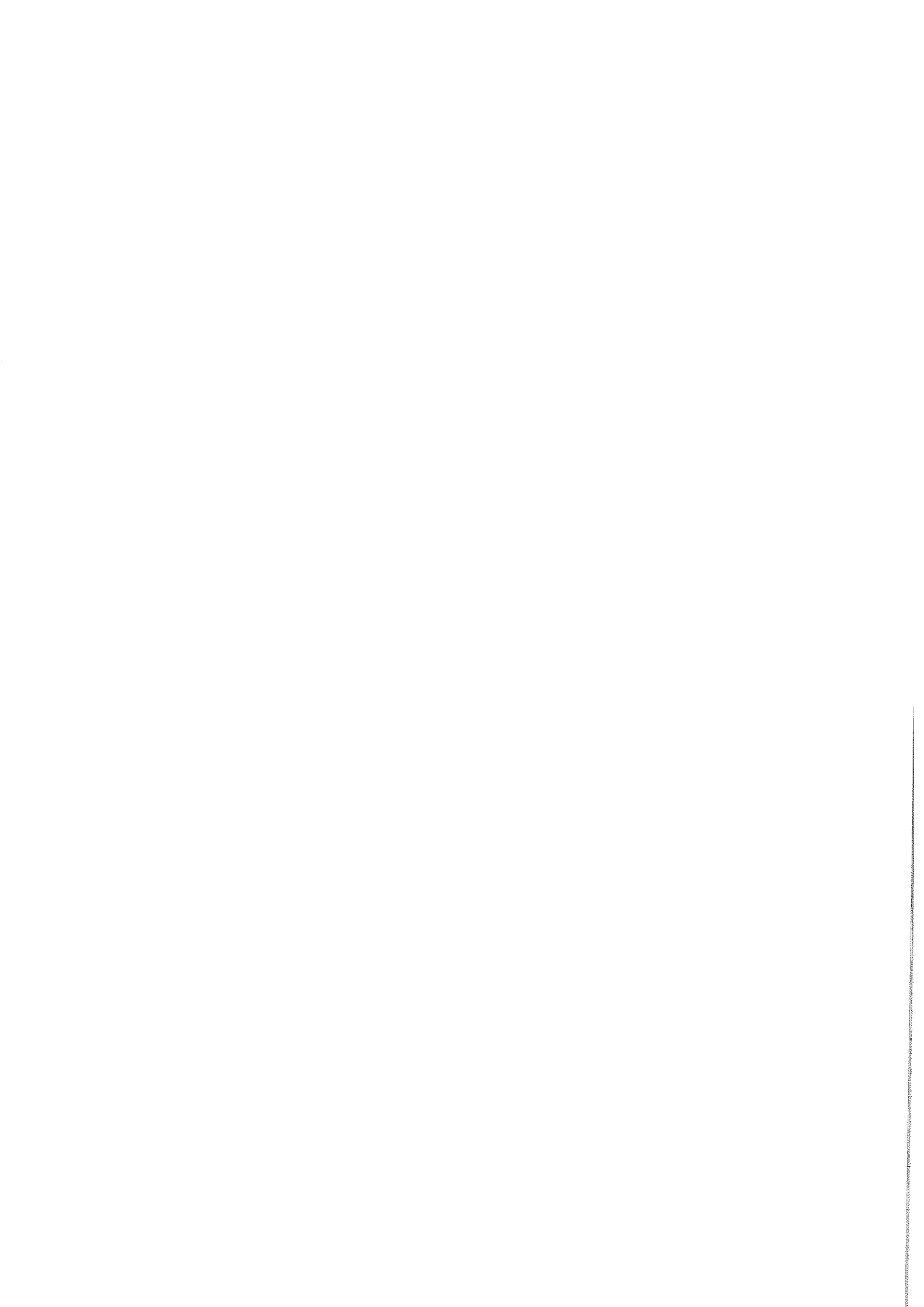
Une déclaration du Bourgmestre (ou de son délégué) est nécessaire dans le cas où

- l'électeur est dans l'impossibilité d'aller voter en raison d'un séjour temporaire à l'étranger
- au cas où le porteur de procuration est un candidat.

Je vous encourage à relayer ces diverses informations auprès des électeurs via les moyens d'information habituels de la commune.

Je vous invite également à prendre toute initiative visant à lutter contre ce phénomène d'abstentionnisme, par exemple :

- en soutenant le covoiturage le jour des élections.



## Assistance au transport : les associations de transport adapté disponibles gratuitement le jour des élections

### En Province du Brabant Wallon :

**Mobilité en Brabant Wallon** : Chaussée de Bruxelles 5 - 1300 Wavre / Tél. 010/88.13.13

### En Province du Hainaut :

**Altéo** : Rue des Cannoniers, 3 - 7000 Mons / Tél. 065/40.26.31

**CCIPH** : Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron / Tél. 056/86.02.09

**En Route** : Rue de la Baillerie 33 - 6010 Couillet / Tél. 071/36.36.60

**Envi** : Chaussée Brunehault, 80 - 7130 Binche / Tél. 0497/36.36.22

**Service Mobilité Régionale** : Rue de la Baillerie 33 - 6010 Couillet / Tél. 071/47.47.20

**SADCO** : Rue Beauchamps 3, - 7780 Comines / Tél. 056/55.49.34

**Mobilité en Hainaut** : Avenue des Alliés, 2 - 6000 Charleroi / Tél. 071/51.35.13

### En Province de Liège :

**ASD** : Rue de la Banque 8, - 4800 Verviers / Tél. 087/32.90.90

**Behinderten Statten** : Route d'Eupen, 191/2, - 4827 Baelen / Tél. 087/59.17.40

**Die Zukunft** : Jäseberg 12, - 4770 Amel / Tél. 080/34.82.10

**Bon Pied Bon Oeil** : Rue du Luxembourg 1, 4280 Hannut / Tél. 019/51.32.70

**Mobilok** : Rue du Chaffour 21, - 4920 Aywaille / Tél. 04/375.46.72

**Télé-Entraide** : Sur le Try 18, - 4650 Herve / Tél. 0497/42.17.14

**Télé-Service** : Rue d'Amerscoeur, 55 - 4020 Liège / Tél. 04/342.03.47

### En Province de Luxembourg :

**Médic Assistance** : Rue Sergent Ratz, Rencheux 2, - 6690 Vielsalm / Tél. 080/21.55.00.

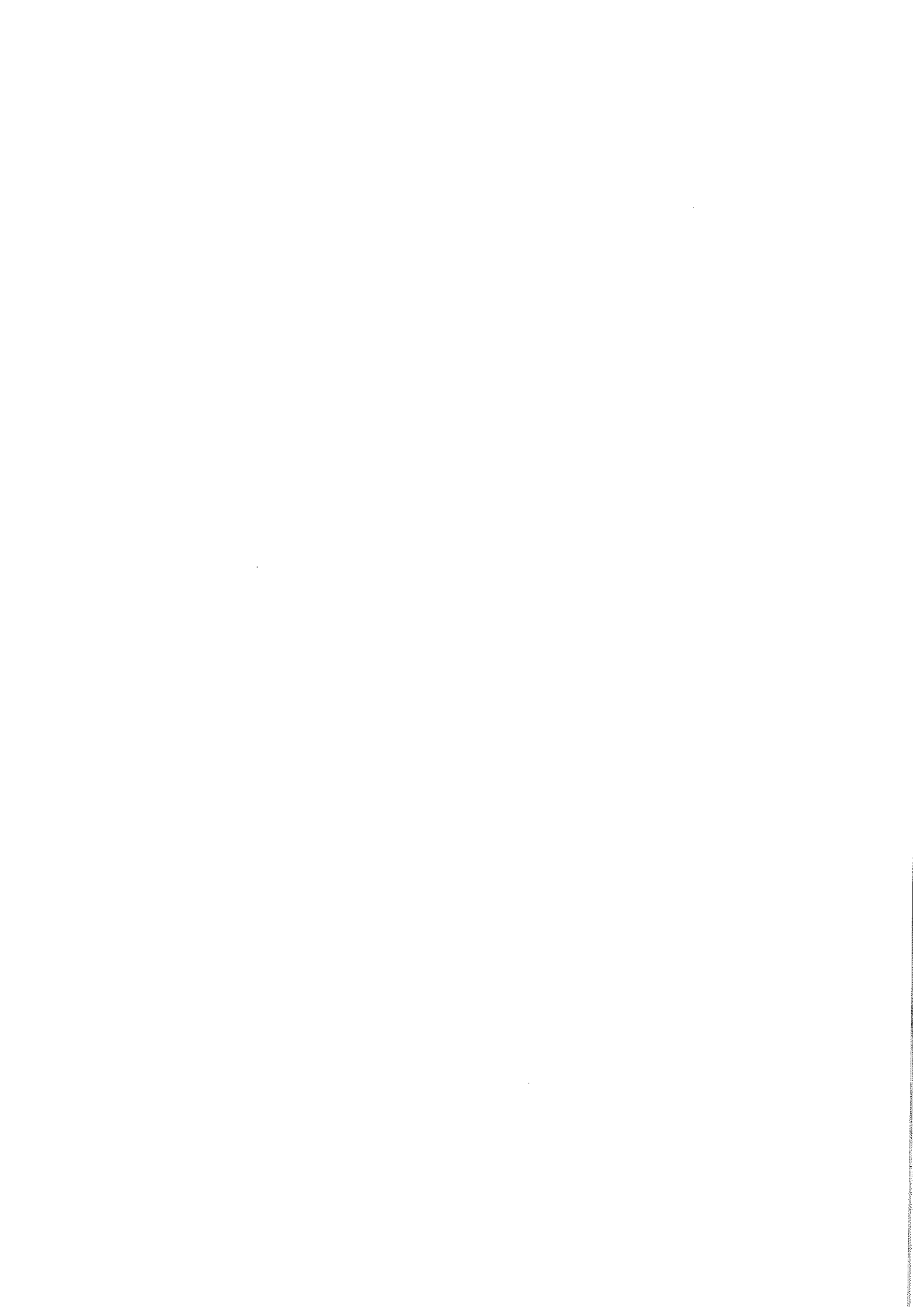
**Forum de la Mobilité** : Grand'Rue 24, - 6940 Durbuy / Tél. 086/21.96.40.

**La Métamorphose** : Rue du Vivier 10, - 6900 Marche-en-Famenne / Tél. 084/21.28.06.

### En Province de Namur :

**Cap Mobilité Namur** : Rue de la Première Armée Américaine 159, - 5100 Wépion / Tél. 081/21.21.01

En cas de question, vous pouvez contacter l'asbl ASTA à l'adresse [info@asta.be](mailto:info@asta.be) ou par téléphone au 081/26.10.06.



- en mettant à disposition des électeurs les véhicules communaux et du CPAS (taxis sociaux, bus scolaires,...) et en proposant le ramassage et l'accompagnement des électeurs les moins mobiles.
- en organisant des bureaux de vote au sein même des maisons de repos.
- en veillant à l'accessibilité des locaux. A cet égard, je vous renvoie aux recommandations pratiques contenues dans le vade-mecum « Des élections locales accessibles à tous ».

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.



**Valérie De Bue**  
**Ministre des Pouvoirs locaux, du**  
**Logement et des Infrastructures**  
**sportives**

